



# MAIRIE D'ALBION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

## LISTE DES DELIBERATIONS

### **Délibération 54 / 2023 : Révision des tarifs d'utilisation des salles au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs.

### **Délibération 55 / 2023 : Autorisation de signature d'une convention de servitude de passage de ligne électrique avec le SDED sur la parcelle YT 56**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

### **Délibération 56 / 2023 : Entretien et gestion de la zone d'activité Champ Muzet : conventionnement avec la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE SON ACCORD pour la prolongation d'une année en 2024 de la convention cadre d'entretien et de gestion des zones d'activités par voie d'avenant

### **Délibération 57 / 2023 : Financement séjour scolaire de l'école de St Martin des Rosiers – Année 2024**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'école de St Martin des Rosiers dans le cadre d'une classe découverte

### **Délibération 58 / 2023 : Financement séjour scolaire de l'école Louise MICHEL – Année 2024**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'école L.MICHEL dans le cadre d'une classe découverte

### **Délibération 59 / 2023 : Avis sur travaux de réalisation du diffuseur autoroutier de Porte de DrômArdèche**

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre, 7 abstentions) :

- Emet un avis favorable sur le projet de travaux de réalisation du diffuseur autoroutier de Porte de DrômArdèche

### **Délibération 60 / 2023 : Territoire d'Energie Drôme – SDED : rapport d'activité 2022**

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- de prendre acte du rapport d'activité 2022 réalisé par Territoire d'Energie Drôme SDED.

### **Délibération 61 / 2023 : Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil décide à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade des adjoints techniques pour effectuer les missions d'agent polyvalent des services techniques, suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures.

**Délibération 62 / 2023 : Adhésion aux conventions de participation couvrant le risque « prévoyance » et « santé » mises en œuvre par le CDG26 : modification de la participation employeur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer la participation employeur, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à :

- 15 € par agent pour la convention Prévoyance,
- 10 € par agent pour la convention Santé.

Le Maire,  
Philippe BECHERAS

